

POUR ME RENDRE DANS UN CENTRE DE VACCINATION

-  **Je choisis les transports publics ou je réserve un taxi.**
-  Le jour J,
 - **Si je prends les transports publics régionaux** (TER et Cars Région) il me suffit de présenter ce courrier en cas de contrôle.
 - **Si je prends un taxi, je bénéficie d'une prise en charge de 50% de ma course dans la limite de 50€ pour l'aller/retour.** Je règle la différence directement auprès du taxi.
-  Pour ma **deuxième injection**, je répète exactement la même démarche.

INFORMATIONS TRANSPORTS VACCINATION COVID-19

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



Madame, Monsieur,

Face au virus COVID-19, une campagne de vaccination nationale est, comme vous le savez, en cours. L'État organise les centres de vaccination.

Ces centres sont parfois éloignés de votre lieu d'habitation avec des difficultés qui peuvent se poser pour vous y rendre. **La Région Auvergne-Rhône-Alpes a donc décidé de mettre en place un système pour faciliter le déplacement vers les centres de vaccination, en prenant en charge une partie des coûts de transports.**

La Région met ainsi à votre disposition les contremarques que vous trouverez dans ce courrier. Elles sont à utiliser dans le cadre de vos déplacements pour aller vers un centre de vaccination et pour en revenir.

Elles vous permettent :

- Soit de circuler gratuitement, sans avoir besoin de billet, sur simple présentation de ce courrier le jour de votre vaccin, dans les TER ou les cars qui sont opérés par la Région*
- Soit de commander un taxi avec une prise en charge de 50% de la course allant jusqu'à 50 euros par aller-retour dans le même taxi. Il faut remettre la contremarque au taxi qui vous déduira la somme du prix de la course.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Transports opérés par la Région : TER, Cars Région, hors métros, hors TCL, T2C, STAS, TAG et autres réseaux locaux.*

L'envoi de ce courrier s'inscrit dans le cadre du traitement de données mis en œuvre par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de ses missions de service public pour faciliter l'accès à la vaccination. La Région n'a aucunement connaissance de vos données personnelles, ces dernières étant uniquement gérées par la Poste chargée d'acheminer ce courrier à partir des coordonnées transmises par l'Assurance Maladie. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès ou de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction des affaires juridiques - A l'attention du délégué de la protection des données (DPO) - 1 esplanade François MITTERRAND - CS2003369269 Lyon Cedex 2 ou par courriel dpo@auvergnerhonealpes.fr

CONTREMARQUE DE TRANSPORT POUR FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES DE +75 ANS AUX CENTRES DE VACCINATION

NUMÉRO DE LA
CONTREMARQUE

Trajet aller et retour pour la 1^{ère} vaccination, le ___ / ___ / ____



Gratuité sur l'ensemble du réseau de transports régional (TER et Cars Région) sur simple présentation de ce courrier au conducteur de l'autocar Région ou au contrôleur SNCF.

OU

Prise en charge de 50% des frais de taxi dans la limite de 50€ pour l'aller-retour dans le même taxi.

N° DE FACTURE DU TAXI



CONTREMARQUE DE TRANSPORT POUR FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES DE +75 ANS AUX CENTRES DE VACCINATION

NUMÉRO DE LA
CONTREMARQUE

Trajet aller et retour pour la 2^e vaccination, le ___ / ___ / ____



Gratuité sur l'ensemble du réseau de transports régional (TER et Cars Région) sur simple présentation de ce courrier au conducteur de l'autocar Région ou au contrôleur SNCF.

OU

Prise en charge de 50% des frais de taxi dans la limite de 50€ pour l'aller-retour dans le même taxi.

N° DE FACTURE DU TAXI

